

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023

Le vingt-et-un septembre deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de treize en suite de la convocation faite le 14 septembre 2023. 2 procurations ont été déposées.

Secrétaire de séance : NEDELLEC Morgane.

DÉCISIONS

1°/ ECHANGE DE TERRAIN PAVILLON MAPA

Madame la Maire informe le conseil municipal que L'ESH LES FOYERS, propriétaire de la MAPA, nous propose 2 hypothèses concernant l'échange de terrain où se situe le pavillon d'habitation (selon que la Commune récupère la pleine propriété du pavillon ou pas).

Historique : L'ESH LES FOYERS est propriétaire des parcelles actuellement cadastrées section YA N° 31, 110 et 1497 (surligné en rose sur le plan ci-joint) par le biais d'un bail emphytéotique signé avec la Commune le 26/07/1993 pour une durée de 55 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour, 1 contre et 1 abstention

- **DECIDE** de résilier partiellement le bail emphytéotique conclu avec l'ESH LES FOYERS (conserve le bail pour la partie où est construite la Mapa) à leur demande. .
- **DECIDE** de ne pas acquérir le pavillon d'habitation de la Mapa.
- **DECIDE** de fixer un prix de vente du terrain demandé par l'ESH LES FOYERS à 12€ le m2 (terrain du pavillon + ajout d'une bande de terrain côté pavillon au droit dans le prolongement de l'éclairage public existant).
- **DECIDE** de partager les frais de bornage et de notaire avec l'ESH LES FOYERS
- **AUTORISE** Madame la maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2°/ VALIDATION DES DEVIS DE REMPLACEMENT DU MATERIEL DES SERVICES TECHNIQUES

Madame la Maire rappelle aux membres de l'assemblée que les services techniques se sont fait cambrioler le 01/06/2023, et différents matériels ont été volés.

Madame la Maire informe l'assemblée des différents devis (3 entreprises) réceptionnés,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider l'achat d'une élagueuse à perche (846.75€ HT), un souffleur (580.00€HT), une élagueuse (359.25€ HT) et une tronçonneuse (460.00€ HT), devis de l'entreprise LE HO pour un montant total de 2246.00€ HT soit 2695.20€ TTC.

3°/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN ROBOT DE TONTE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander la subvention « matériel de désherbage » auprès de la Région et de demander toutes autres subventions susceptibles de financer cette opération, auprès d'autres organismes, le cas échéant.

Le plan de financement est le suivant :

le plan de financement : Achat robot de tonte

Dépenses		MONTANT HT	Sous totaux
ROBOT DE TONTE	Entreprise	13 093,34 €	
TOTAL des dépenses		13 093,34 €	
Financements			
Région "Matériel de désherbage"	40% montant maximum 4000€	4 000,00 €	30,55%
Autofinancement	Commune	9 093,34 €	69,45%
Total financement		13 093,34 €	100,00%

4°/ CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE MAGAZINE

Madame la Maire présente à l'assemblée les devis relatifs à la réalisation et à l'impression du magazine annuel (3 devis).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider le devis de Charlotte MEVEL concernant la réalisation du magazine pour un montant total net de **722.00 €** et décide de valider le devis de GRAH IMPRESS concernant l'impression du magazine pour un montant total net de **835.00€ HT soit 918,50€ TTC.**

5°/ REVISION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Madame la Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de réviser, à mi mandat, les membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Pour rappel, les membres actuels sont les suivants :

- Conseillers municipaux : titulaire : NEDELLEC Morgane, Suppléant : GERBEAU Philippe,
- Délégués de l'administration : titulaire : EZANIC Jean Louis, Suppléant : JOUD Patrice,
- Délégués du tribunal judiciaire : titulaire : LE BRUN Ghislaine, Suppléant : ROUSSEL René,

Les membres actuels pourront être reconduits. De nouveaux membres seront désignés en cas de refus de continuer de participer aux travaux de cette commission en cas de démission ou de décès.

Les propositions du conseil municipal ne nécessitent pas de délibération.

Après consultation de chacun d'entre eux, seul une personne souhaite ne plus faire partie de la commission. Elle sera remplacée par Mme KERVINIO Maryse

Enfin, pour rappel, les commissions de contrôle doivent se réunir au moins une fois par an, et en tout état de cause, avant chaque élection (entre J-24 et J-21 le premier tour de scrutin). Si la commission ne s'est pas réunie cette année, il faudra veiller à fixer une date au plus tard le 28 décembre 2023.

6°/ BIEN VIVRE EN BRETAGNE : Appel à projet

A°/ BIEN VIVRE EN BRETAGNE : Appel à projet

Une convention pluriannuelle (2023, 2024, 2025) sera négociée prochainement entre Pontivy Communauté et la Région Bretagne. Son objectif sera de cibler les **priorités d'intervention sur le territoire** et de **recenser les différents projets** qui pourront être accompagnés par le dispositif Bien-Vivre Partout en Bretagne, sous réserve d'un dépôt de demande de subvention et d'une instruction favorable par les services de la Région.

Afin de réaliser ce projet de convention, le conseil municipal est invité à **faire connaître ses projets, avant le 09 octobre 2023.**

B°/ « VILLAGE d'AVENIR » appel à candidature

Le **dispositif « Villages d'avenir »**, mis en œuvre par l'Agence nationale de la cohésion des territoires par l'intermédiaire de Pontivy Communauté. Ce dispositif vise à aider les communes et intercommunalités rurales à porter les projets qui répondent aux besoins quotidiens de leurs habitants. France Ruralité prévoit la mise en œuvre d'un programme d'ingénierie dédié.

Le programme Villages d'Avenir vise à aider des communes rurales, porteuses d'une dynamique globale, à réaliser leurs projets de développement à travers un accompagnement en ingénierie.

Il vise en particulier à :

- accompagner les communes dans la conception et la réalisation de leurs projets, en lien avec le projet de la commune et de l'établissement public de coopération intercommunale auquel elle appartient ;
- diffuser la connaissance et favoriser la mobilisation des dispositifs et outils déjà mis en œuvre par l'Etat, ses opérateurs, les collectivités territoriales et les acteurs privés présents sur le territoire;
- mieux assurer la prise en compte, dans la mise en œuvre de ces projets, des objectifs poursuivis par l'Etat en matière de cohésion des territoires et de transition écologique.

Le fonctionnement global du programme est le suivant :

- des communes ou groupes de communes volontaires, porteurs d'un projet se traduisant par la conduite de projets d'aménagement et d'équipement répondant aux besoins de leurs habitants, intègrent le programme « Villages d'Avenir » ;
- les communes bénéficiaires réalisent, avec l'appui de l'ANCT, un diagnostic initial leur permettant d'identifier les projets qu'elles souhaitent voir accompagnés ; les communes bénéficiaires sont accompagnées, par des « chefs de projets » positionnés auprès des services de l'Etat, dans la conception et la réalisation des projets en question.

L'appel à candidature doit être lancé avant le 15/10/2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de candidater au projet « Bien vivre partout en Bretagne »s sur le projet de déconstruction, dépollution, reconstruction pour des logements sociaux sur la zone de l'ancienne école publique, sise rue des écoles à GUERN

- **DECIDE de candidater au projet l'aide ingénierie pour le projet « village d'avenir » concernant le projet de Réhabilitation de l'ancienne école publique, sise rue des écoles à GUERN.**

7°/ AVIS SUR PLH – PLAN LOCAL DE L'HABITAT

Madame la Maire informe l'assemblée que Pontivy Communauté a lancé l'élaboration de son troisième Programme Local de l'Habitat (PLH) en 2022, conformément à l'obligation qui lui en est faite à l'article L302-1 du Code de la construction et de l'habitation.

Le PLH est élaboré pour une durée de 6 ans et a vocation à constituer le document-cadre d'orientation de la politique communautaire de l'habitat. Il est précisé également que le PLUi devra permettre la mise en œuvre du PLH.

Le projet de PLH a été adopté par le Conseil communautaire lors de sa séance du 20 juin 2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, émet l'avis suivant :

Le conseil municipal s'engage sur l'objectif n° 2 qui pose les principes d'un développement qualitatif, écologique et pérenne, valorisant l'identité du territoire. L'objectif pour 6 ans, se traduit par une production de 42 logements par an dont 4 sociaux et 6 logements « diffus » par an.

8°/ CDG – CONVENTION MEDECINE PREVENTIVE

Madame la Maire informe l'assemblée que la collectivité est conventionnée avec le service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion. La convention en vigueur arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive du CDG du Morbihan, pour une durée de 3 ans et de valider la nouvelle convention.

9°/ CHOIX PRESTATAIRE INFORMATIQUE : LOGICIELS METIERS

Madame la Maire informe l'assemblée que le contrat avec JVS a été résilié et prendra fin le 11/12/2023. Il convient donc de choisir un autre prestataire.

Les propositions sont les suivantes :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **DECIDE** de valider le devis BERGER LEVRAULT pour un montant total de 8657.00€Ht soit 10388.40€ TTC, payable en 2023 pour le droit d'entrée et les connecteurs et en 2024 pour le forfait annuel.
- **DECIDE** de valider le devis JVS pour la reprise des données un montant total de 330.00€HT soit 396.00€ TTC.

10°/ DECISION MODIFICATIVES N° 1 BP PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES 20402

Madame la Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget 20402 panneaux photovoltaïques, suite à une erreur de saisie. Les chapitres globalisés d'ordre D042 et R040 ne sont pas équilibrés au stade de la prévision.

Le conseil municipal adopte la décision modificative n° 1 et telle que figurant ci-après :

Dépenses de fonctionnement :

Compte 68 – 6815 : Amortissement Atelier - 3530.00€
 Compte 68 – 6815 : Amortissement La Ruche - 2356.00€

Dépenses de fonctionnement :

Compte 042 – 6811 : Amortissement Atelier (3530-0.38) + 3529.62€
 Compte 042 – 6811 : Amortissement La Ruche (2356+0.66) + 2356.66€

Recettes de fonctionnement :

Compte 7588 : Autres produits divers de gestion courante + 0.28 €

11°/ QUESTIONS DIVERSES**11-1°/ LOTISSEMENT DU PONTERRE**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider les montants estimatifs de Morbihan Énergies, concernant le lotissement du Ponterre (permis d'aménager n° 056 076 22X0001 a été accordé le 16 mai 2023), qui sont les suivants :

	Prix estimatif total	Reste à charge de la commune
Extension du réseau électrique	10 300,00	10 300,00
Desserte interne électricité	17 000,00	8 500,00
Eclairage public	20 000,00	14 000,00
Télécom	13 000,00	13 000,00
Total	60 300,00	45 800,00

INFORMATIONS**1°/ POINT RENTREE SCOLAIRE**

L'adjointe en charge de la commission « scolaire et périscolaire » présente le bilan de la rentrée 2023.

Les effectifs de l'école pour l'année 2023 /2024 sont :

84 élèves dans les 4 classes :
 27 dans la classe (TPS- PS -MS- GS)
 18 dans la classe (CP_ CE1)
 18 dans la classe (GS-CE1-CE2)
 21 dans la classe (CE2-CM1-CM2)

Le restaurant scolaire : environ 73 élèves prennent leurs repas chaque jour.

L'ALSH du mercredi : bonne fréquentation en ce début de rentrée scolaire

mercredi 6 septembre : 14 enfants cantine plus alsh
 mercredi 13 septembre: 20 enfants cantine plus alsh
 mercredi 20 septembre : 20 enfants cantine plus alsh

2°/ INFORMATIONS MEDIATHEQUE : ANIMATIONS

Le programme 2023/2024 des différentes expositions prévues à la médiathèque, est le suivant :
du 26 septembre au 25 octobre la BD (travail avec l'école)
du 2 au 30 novembre la BD pour les plus petits (travail avec l'école)
du 12 janvier au 9 février expo Les Dinosaurés
du 12 mars au 19 avril Jean Marc Vernus
du 3 au 28 juin Fleurs de trottoir, exposition proposée par BLAVET TERRES ET EAUX

3°/ RAPPORT D'ACTIVITE DE MORBIHAN ENERGIES

Madame la maire informe l'assemblée du rapport d'activité 2022 de Morbihan Énergies et le tableau résumant pour la commune le compte rendu de l'exploitant Enédis.

4°/ REPAS DES AÎNES

Madame la maire informe l'assemblée que le traditionnel repas annuel des Aînés ne sera pas organisé cette année en raison des travaux de la salle polyvalente.
La commission « Vie locale » se réunira le 2 octobre prochain afin de choisir les colis pour les personnes de 75 ans et plus (ou 70 ans).

5°/ SPECTACLE DE NOËL

L'adjointe en charge de la commission « scolaire et périscolaire » informe l'assemblée du choix du spectacle de Noël offert aux enfants de l'école le 21/12/2023 à la Ruche, salle d'activité.

La compagnie Vorba présentera le spectacle « le château à histoire », pour un montant TTC de 787.03€.

Programme sur une journée : construction le matin et spectacle l'après midi. Les 2 animateurs mangeront à la cantine.

Le goûter offert aux enfants de l'école se déroulera le vendredi 22/12/2023 à la Ruche.

6°/ QUESTIONS DIVERSES : néant

Prochain conseil municipal : jeudi 21 octobre 2023 à 20h30